

**PROCES-VERBAL N°41 DE LA REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2026 à 20H**

Convocation en date du : 23 février 2026

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Mairie – Chapelle d 'Huin

Membres en exercice : 13

Secrétaire de séance : Mikaël NICOLAS

Présents: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Claude DESCOURVIERES, Bruno DESCOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, David LETONDAL, Mikaël NICOLAS et Christophe REGNIER.

Absente excusée: Laurie MAUGAIN

Absents : Marie-Odile GARNIER et Philippe GROS.

10 membres présents à la réunion : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal n° 40 du 22 décembre 2025
- Approbation des comptes de gestions et des comptes administratifs 2025
- Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 des budgets communal, bois, eau, assainissement et lotissement
- Assistance technique du Département dans le domaine de l'eau (SATE)
- Questions diverses

Approbation à l'unanimité du PV du Conseil municipal n°40 du 22 décembre 2025

1. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2025 du Trésorier de Pontarlier en concordance avec le compte administratif 2025. Le Maire quitte la salle et Jean-Michel GUIGNARD, premier adjoint, prend la parole pour procéder au vote. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget communal et des annexes (bois, eau, assainissement et lotissement) :

		Fonctionnement	Investissement	RESULTAT
Budget communal :	Recettes	406020.55	57267.4	
	Dépenses	279767.57	145396.58	
	Total	126252.98	-88129.18	38123.8
Budget Eau :	Recettes	124458.99	12381.49	
	Dépenses	120902.24	131930.71	
	Total	3556.75	-119549.22	-115992.47

Budget				
Assainissement:	Recettes	71336.35	20896	
	Dépenses	75946.75	35165.91	
	Total	-4610.4	-14269.91	-18880.31
Budget Bois :	Recettes	85024.92	34619.23	
	Dépenses	56418.13	33585.01	
	Total	28606.79	1034.22	29641.01

Budget Lotissement : Aucune écriture passée sur l'exercice 2025.

DCM 6 27 02 2026 ; DCM 7 27 02 2026

2. Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget communal et des budgets annexes (Bois, Eau, Assainissement et Lotissement) le conseil à l'unanimité valide ces affectations de résultats.

DCM n°127022026 ; DCM n°227022026 ; DCM n°327022026 ; DCM n°427022026 ; DCM n°527022026

3. Assistance technique du DEPARTEMENT dans le domaine de l'eau (SATE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,35 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune (ou le groupement de communes) doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal ne souhaite pas solliciter l'assistance technique du département du Doubs dans les domaines suivants : Assainissement collectif et ressource en eau potable.

4. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Urbanisme : DP déposée par Laliludi ZN 84 pour portes sectionnelles, DP déposée par Philippe PROS-TOURNIER ZM 109 pour panneaux photovoltaïques et DP déposée par Delphine GARNIER pour changement de destination (garage devenant logement).
- ✚ Elections municipales : Du fait qu'aucune liste de candidats n'a été déposée en Sous-Préfecture en vue des prochaines municipales, il n'y aura pas de scrutin les 15 et 22 mars 2026. Une délégation spéciale, mise en place par la Sous-Préfecture pour une durée maximale de 3 mois, gèrera les affaires courantes de la commune. Mr Le Sous-Préfet va animer une réunion publique 2^{ème} quinzaine de mars à la salle des fêtes et solliciter la population pour constituer une liste.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance,
Mikaël NICOLAS.

Le Maire,
Béatrice PRITZY.

